

Vœu pour le respect des budgets des Agences de l'eau

Vœu déposé par Sandrine HILY au nom des élu(e)s du groupe des Forces de Progrès

Les agences de l'eau sont des outils précieux au service de la reconquête du bon état des eaux, du renouvellement des réseaux, de la biodiversité et de l'adaptation au dérèglement climatique. Depuis 2014, les budgets des agences de l'eau subissent des ponctions pour contribuer au redressement des comptes publics. En 2018, une part de 20 % du budget global des agences de l'eau a été prélevée par l'État, l'Agence Française de la biodiversité, et l'Office National de la Chasse et de la Pêche soit 116,6 millions d'euros de manque à gagner pour L'Agence Rhône-Méditerranée Corse.

Pourtant, le 11ème programme d'intervention des agences de l'eau, qui couvrira la période 2019-2024, prévoit à juste titre de diversifier leurs missions. Rappelons également que la France est censée atteindre 100 % de bon état des eaux en 2027. Le département de la Côte d'or est confronté à une tension sur la ressource en eau de par le changement climatique et sera exposé à une baisse importante de la ressource disponible dans les années à venir.

Dans ce contexte, les associations d'élus se sont mobilisées lors des débats et des consultations organisées dans le cadre des Assises de l'eau. En effet, elles ont dressé un bilan critique des décisions prises par le gouvernement depuis un an dans le domaine. Elles l'appellent à revoir ses intentions dans le Projet de Loi de Finances 2019 pour assurer des politiques de l'eau efficaces et pérennes.

De plus, le gouvernement envisage de contrevenir une nouvelle fois au principe de « l'eau paye l'eau ». Repoussé dans le Projet de Loi de Finances 2018, le mécanisme du « plafond mordant », qui consiste à ponctionner les recettes des agences de l'eau au delà de 2,1 milliards d'euros pour reverser les surplus au budget général de l'État, est à l'étude.

C'est pourquoi, les Conseiller(e)s départementaux(ales) de la Côte-d'Or réuni le 15 octobre 2018 demande :

- de respecter le budget des agences de l'eau et le modèle de la politique de l'eau en France (« l'eau paye l'eau ») dont l'efficacité n'est plus à démontrer, les Agences de l'eau ayant injecté 1,85 milliard d'euros par an dans des projets locaux soit 5 milliards d'investissements réalisés dans les territoires.
- De donner les moyens aux agences de l'eau de relever les défis à venir, que ce soit la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la transition écologique dans les territoires.
- De préserver l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau aux missions et objectifs des agences.

Christophe **AVENA**



Michel **BACHELARD**



Lionel **BARD**



Hamid **EL HASSOUNI**



Dénia **HAZHAN**



Sandrine **HILY**



Nathalie **KOENDERS**



Christophe **LUCAND**




Céline **MAGLICA**



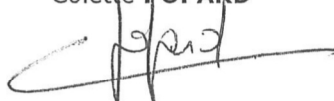
Béatrice **MOINGEON**



Pierre **POILLOT**




Colette **POPARD**



Christine **RENAUDIN-JACQUES**



Paul **ROBINAT**



Jeannine **TISSERANDOT**



Céline **TONOT**

